



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/AC.35/1998/9  
1er mai 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ  
LA RÉOLUTION 1160 (1998)

Note verbale datée du 30 avril 1998, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente de la France auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de l'informer des mesures prises par la France pour mettre en oeuvre le paragraphe 8 de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 31 mars 1998.

Les mesures prévues au paragraphe 8 avaient déjà fait l'objet de décisions au sein de l'Union européenne, confirmées par une position commune de l'Union européenne du 19 mars 1998, qui a pris effet à la date de son adoption.

-----